Ville de Genève
Conseil municipal

PRD-353 A/B

Rapports de majorité et de minorité de la commission des sports chargée d'examiner le projet de délibération du 25 mars 2024 de M. Christo Ivanov: «Mise aux normes des locaux vides dans l'école des Eaux-Vives au bénéfice du Judo Club des Eaux-Vives et d'autres associations selon le compromis issu du projet de délibération PRD-301».

18 novembre 2024

A. Rapport de majorité de M. Vincent Milliard.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des sports le 25 mars 2024. Il a été traité, sous les présidences de Mmes Joëlle Bertossa et Alia Meyer, les 16 mai, 13 juin et 26 septembre 2024. Les notes de séance ont été prises par Mme Soraya Dussex et M. Nicola Nicastro que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté le projet de délibération PRD-301 octroyant au Conseil administratif un budget de 50 000 francs pour trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans l'ancienne salle de l'ADC située dans l'école publique des Eaux-Vives.

Ce projet de délibération avait été l'objet d'un compromis pour l'utilisation de ladite salle communale. En effet, le Judo Club des Eaux-Vives (188 élèves) pourrait ainsi utiliser la salle du rez-de-chaussée pour une durée transitoire de deux ans à l'issue des travaux, car le club recherche une autre salle pour la pratique de son sport.

Au bout de ces deux ans transitoires, la salle communale devait, selon la promesse du Conseil administratif, être remise aux associations du quartier des Eaux-Vives qui ont un grand besoin d'un espace festif et de rencontre. Or, revenant sur sa promesse, le Conseil administratif envisage désormais de changer l'affectation de la salle pour y accueillir des migrants, ce que le projet de délibération voté par notre Conseil n'envisageait nullement.

Le présent projet de délibération entend permettre, d'une part, la concrétisation du projet de délibération PRD-301 et, d'autre part, maintenir l'affectation prévue de l'ancienne salle communale pour les associations locales.

Le projet de délibération PRD-301 ne prévoyait pas de travaux de mise aux normes ni de mise en conformité, or la salle est vétuste et mérite une rénovation partielle pour l'utilisation en toute sécurité de ces locaux.

En effet, il conviendrait de renouveler le plancher, fort vétuste, de permettre la mise aux normes de l'électricité, de faire également la rénovation des sanitaires avec son extension pour de nouvelles douches, de même que de nouveaux WC, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 350 000 francs pour la rénovation partielle et la mise en conformité de l'ancienne salle de l'ADC pour que le Judo Club des Eaux-Vives puisse pratiquer ses activités dans l'école publique des Eaux-Vives.

Séance du 16 mai 2024

Audition de M. Christo Ivanov, auteur du projet de délibération

M. Ivanov présente la problématique de la salle communale de l'école des Eaux-Vives, où était installé un club de danse ainsi que la problématique concernant le Judo Club des Eaux-Vives. La commission des sports avait voté le projet de délibération PRD-301 avec une majorité de votes positifs. Un crédit destiné à étudier la faisabilité de l'utilisation mutualisée de la salle communale des Eaux-Vives par le parascolaire et par les associations, dont le Judo Club des Eaux-Vives, avait été accepté le 2 novembre 2022. Un courrier du Service des affaires communales a validé ce crédit budgétaire supplémentaire de 50 000 francs, le 9 janvier 2023. Une mise en conformité minimum de cette salle communale pour recevoir le Judo Club des Eaux-Vives pendant deux ans avait été discutée lors de l'audition de Mme Perler. Il avait été mentionné des travaux minimaux, notamment les sanitaires, l'électricité et la mise en conformité de la sécurité pour recevoir du public, pour un montant de 350 000 francs. Lors de la dernière plénière, la problématique du Judo Club des Eaux-Vives a été abordée, et il a été mentionné une future possibilité de déménagement dans le stade de Frontenex. A court terme, le club des Eaux-Vives a besoin d'un point de chute rapidement, d'où le dépôt de ce projet de délibération.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le club a reçu assez de subventions supplémentaires pour leur permettre de rester à la rue des Vollandes.

M. Ivanov n'est pas au courant de ce montant.

Le commissaire demande si le club peut survivre jusqu'en 2027 avec une subvention de la Ville, si elle est proposée.

M. Ivanov indique que c'est une question très pertinente qu'il faudrait poser aux responsables du club, s'il y a une audition.

La présidente demande si l'école est en train de changer les vitres.

M. Ivanov explique qu'il y aurait eu des inondations au niveau du rez-de-chaussée. Les travaux seront reportés à l'été 2024. De plus, ils ont eu des problèmes au niveau de la toiture. Il indique qu'il serait important d'auditionner le Judo Club ainsi que Mme Perler, afin d'avoir un état des lieux. L'école semble avoir des problèmes de structures. Il est important de faire tous les travaux de mise en conformité en même temps, tout d'abord pour que ce soit disponible pour le parascolaire. Il y a un besoin d'avoir une salle communale afin d'organiser différents évènements.

Un commissaire rebondit sur le vote du projet de délibération PRD-301 et de l'affectation de la salle, où il était mentionné un crédit d'étude de faisabilité de 50 000 francs. Il demande si M. Ivanov a un retour sur ce crédit.

M. Ivanov explique qu'ils n'ont pas été dépensés pour le moment. L'étude de faisabilité n'a pas été mise en route. Il serait bon d'avoir une éventuelle réponse du département concerné.

La présidente suggère de formuler la demande par écrit pour dresser un état des lieux, considérant que c'est l'aspect le plus crucial à clarifier.

Le commissaire souligne que des informations partielles ont été diffusées dans les médias concernant l'attribution de cette salle et ses utilisations potentielles. Cependant, il indique qu'il reste encore des questions en suspens concernant la surface qui pourrait être réutilisée et la possibilité de diversifier les usages en fonction de la taille. Il évoque également la possibilité d'installer des gradins.

M. Ivanov répond qu'il est possible de diviser et d'adapter la salle, et que cela dépend des utilisateurs. Il explique que c'est très vétuste. Le montant est le minima pour faire de la mise en conformité.

Le commissaire ajoute qu'au cours de l'audition de Mme Perler, des questions ont été soulevées concernant la sécurité et les normes. Elle n'était pas certaine des exigences minimales nécessaires pour que cette salle soit utilisable en l'état.

M. Ivanov explique que, lorsqu'elle est venue, il a été mentionné un nouveau plancher, des travaux d'électricité et d'autres mesures sanitaires.

La présidente explique qu'il est important que les membres des clubs puissent se projeter.

M. Ivanov explique qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour cette salle, afin qu'elle soit fonctionnelle, autant pour l'école que pour les clubs. L'école des Eaux-Vives sert de prototype. C'est la première école qui fait un horaire continu.

La présidente demande s'il y a des propositions d'auditions, dont celle du Judo Club des Eaux-Vives.

Un commissaire suggère d'auditionner Mme Perler ainsi que Mme Kitsos.

La présidente craint de faire de multiples auditions qui risquent de ne pas forcément donner de solutions aux clubs.

Le commissaire suggère de poser les questions principales par écrit.

M. Ivanov propose de demander si les 50 000 francs prévus pour l'étude de faisabilité de la salle ont été déjà dépensés. Il souhaite demander au département quel est l'état de l'école.

Le commissaire suggère d'entendre une personne du Conseil d'administration concernant l'utilisation de la salle, ce qu'ils souhaiteraient en faire. Il ajoute que si les 50 000 francs ont été dépensés, il faudrait demander les résultats ou un résumé de l'étude.

La présidente annonce qu'elle va formuler ces demandes.

Le commissaire demande si l'objectif du projet de délibération PRD-353 est de trouver du soutien ou s'il concerne l'utilisation de la salle. Il souligne l'importance de clarifier cela pour pouvoir traiter l'objet de manière appropriée.

M. Ivanov explique que le but est de trouver un point de chute, notamment à la salle communale des Eaux-Vives. La salle pourrait être utilisée de manière transitoire pendant deux ans. Tôt ou tard, des travaux devront être faits, notamment pour le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), car il est important d'avoir des endroits couverts en cas de mauvais temps.

Un commissaire indique qu'une caserne avait été prévue en ville de Genève. A la base, il y en avait quatre. Il demande si, avec tout ce qui a été construit, il ne serait pas possible d'avoir une caserne dans les nouveaux bâtiments, afin de pouvoir réutiliser l'ancienne caserne au club de judo.

M. Ivanov explique que tout a déjà été détruit et reconstruit pour faire un nouveau centre sportif omnisport.

Un commissaire demande une précision afin de savoir si la demande sera formulée par écrit plutôt que d'auditionner le club.

La présidente répond par l'affirmative, elle explique que ce projet de délibération PRD-353 est intéressant pour savoir ce qu'il se passe avec cette salle.

Le commissaire propose d'ajouter dans les questions la notion de subvention, notamment s'ils pouvaient bénéficier d'une subvention plus importante et durable qui leur permettrait de rester dans les lieux actuels en attendant la fin des travaux.

La présidente indique qu'elle espère avoir des réponses au mois de juin 2024.

Séance du 13 juin 2024

Audition de MM. Pierre Ochsner et Lionel Pasteur, Judo Club des Eaux-Vives

M. Ochsner, fondateur du Judo Club des Eaux-Vives, précise qu'il est professeur de judo et qu'il a repris le club de Sous-Moulin au début des années 1990. A la suite de cela, il a ouvert un club aux Eaux-Vives en 1997, à la demande des parents, car le quartier manquait d'activités sportives. Le club a été inauguré à la rue de l'Avenir, dans un garage. Durant la première année, environ 150 élèves étaient inscrits, et ce nombre est passé à plus de 200 élèves la deuxième année. En 2003, en raison de problèmes de propreté et de qualité des locaux, le club a déménagé à la rue des Vollandes, dans un ancien parking entièrement rénové. Des vestiaires, des planchers et une salle de 110 m² ont été aménagés pour offrir de meilleures conditions de pratique. En 2008, il est devenu président de la Fédération suisse de judo (FSJ), fonction qu'il a occupée jusqu'en 2014. Depuis, il donne des cours occasionnellement. Il a également fondé deux clubs de judo au Sénégal, dont un est un sport-études financé par une fondation allemande, accueillant entre 200 et 300 élèves.

Il souligne que le club des Eaux-Vives subit des infiltrations d'eau depuis des années. Il précise que l'immeuble appartient à une personne âgée en difficulté et que la régie refuse d'effectuer les travaux nécessaires, malgré des inondations récurrentes, le quartier des Eaux-Vives étant situé en bordure de l'eau, causant des remontées d'eau, notamment au niveau des caves. Ils rencontrent des difficultés dans la salle et des travaux sont prévus pour cet été. La salle communale adjacente a été libérée, et M. Miserez, membre du club et conseiller municipal, s'est engagé à contacter la Ville pour y avoir accès, ce qui serait bénéfique pour eux. Cette année, ils ont enregistré une augmentation du nombre d'élèves, passant de 120 à 200 élèves. Pour la prochaine rentrée, ils ne pourront plus accepter

de nouveaux élèves en raison de la capacité limitée de la salle. Il mentionne également que la salle pourrait être utilisée pour héberger des réfugiés ukrainiens. Il montre une photo d'une équipe de judo, dans laquelle nous voyons deux élèves ukrainiens bien intégrés.

M. Pasteur explique que ces dernières années, la Ville a apporté un soutien financier considérable, ce qui a permis d'assurer un bon encadrement des élèves et a transformé la vie au club. La croissance du club est attribuée à ce suivi, créant ainsi une communauté dynamique et durable. Le Judo Club atteint maintenant ses limites et souhaite que la Ville réponde favorablement à leur demande. Il précise qu'actuellement, ils n'ont pas encore reçu d'aide, mais ils percevront bientôt un montant de 43 000 francs. Cette aide leur permettra de couvrir une grande partie du loyer de la salle, qui s'élève à 51 000 francs. Ils doivent également faire face aux cotisations et s'adapter aux parents qui ne peuvent pas toujours payer. De plus, il est essentiel de rémunérer correctement les enseignants compétents qu'ils emploient. Il indique que l'accès à une nouvelle salle faciliterait grandement leur situation. Les parents expriment leur mécontentement en raison de l'insalubrité, non pas par manque d'hygiène, mais à cause des dégâts causés par les fuites. Des travaux importants sont nécessaires, représentant un investissement conséquent. De plus, la salle vieillit et coûte de plus en plus cher. Il souligne que des investissements lourds dans une salle sous-dimensionnée peuvent poser des difficultés et représentent des fonds qui pourraient être mieux utilisés pour les enfants. Ils peuvent finir par éprouver des difficultés à offrir un service de qualité dans ces conditions.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si cette salle appartient à un immeuble.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Le commissaire demande le montant du loyer.

M. Pasteur répond que le loyer est de 51 000 francs, et que si les frais d'entretien sont comptés, ils atteignent les 60 000 francs.

Le commissaire explique qu'il est incohérent que les services publics n'interviennent pas en cas d'infiltrations d'eau dues à des problèmes structurels de l'immeuble.

M. Pasteur ajoute qu'il y a des aspirations d'eau qui remontent, des réfections de l'étanchéité des bassins, colmatage des fissures, réfection des parois intérieures/extérieures, et d'autres dégâts. Il indique que ceux-ci détruisent constamment les lieux et que ces petits travaux ne sont pas efficaces à long terme.

Le commissaire indique que si le service d'hygiène intervient sans faire une cessation d'exploitation, ils sont dans l'obligation de faire des travaux. Cependant, le service d'hygiène pourrait toujours décréter que les activités ne peuvent pas continuer dans cette salle. Il explique que la propriétaire devrait se renseigner au niveau des assurances et envisager de prendre une hypothèque. Il ajoute qu'il trouve le loyer élevé compte tenu des conditions actuelles.

M. Ochsner ajoute que le sous-sol, où se trouvent les vestiaires et une salle permettant aux parents de regarder leurs enfants, est également concerné. Il explique que la propriétaire, âgée de plus de 80 ans et dont la fille est en situation de handicap, n'a pas les moyens de s'engager pour les travaux nécessaires. Ils ont fait appel à une entreprise qui a découvert que des bassins de rétention d'eau ne sont pas vidés. Il précise que ce n'est pas au club de réaliser ces travaux, mais à la propriétaire.

Un commissaire demande si la Ville de Genève verse une subvention qui permettrait de compléter le loyer.

M. Pasteur répond que cette subvention permet de compléter l'activité, et qu'il a exposé le chiffre pour simplement la comparer au loyer. Il peut mettre ce montant vis-à-vis d'autres dépenses. Il ajoute que les salaires correspondent à 99 000 francs.

Le commissaire demande à combien sont les cotisations pour enfants ou adultes.

M. Pasteur répond que les frais s'élèvent à un maximum de 530 francs par an pour les adultes et les enfants. Ces frais sont calculés au prorata et dépendent de l'activité des élèves. Ils s'efforcent également de prendre en charge les déplacements. Il ajoute que plus les élèves grandissent, plus le soutien du club devient nécessaire.

Le commissaire mentionne le projet du futur terrain de football à Frontenex, il demande si on leur a suggéré ces locaux neufs.

M. Ochsner répond qu'ils ont effectivement déjà été contactés, mais que ce terrain est prévu pour 2028. Idéalement, ils souhaiteraient résoudre la situation rapidement, étant donné que cela fait déjà trois ans.

Une commissaire exprime son étonnement quant à la légalité de l'insalubrité persistante dans des lieux fréquentés par des enfants. Elle souligne également que la salle des Eaux-Vives ne constitue pas une solution viable, compte tenu des projets discutés pour son utilisation. Elle souhaite savoir quelle est l'urgence de trouver une nouvelle salle pour le long terme.

M. Ochsner explique que l'urgence découle de l'augmentation des dommages, des interventions récentes des plombiers et de la persistance de dégâts

non réparés. De plus, les moisissures se propagent de plus en plus, rendant les lieux de moins en moins utilisables. Grâce à l'aide financière de la Ville, ils parviennent à maintenir l'activité.

La commissaire demande s'ils ont chiffré les travaux nécessaires.

M. Pasteur indique qu'un devis daté de mai a été établi, s'élevant à 16 653 francs pour les travaux de première urgence. Ce montant est susceptible d'augmenter une fois que tous les dégâts auront été constatés.

La commissaire demande si, une fois le problème résolu, ils pourront rester dans ces locaux jusqu'au déménagement à Frontenex.

M. Pasteur répond négativement. Il souligne que de plus en plus d'enfants participent à des tournois et que la salle actuelle, trop petite, ne convient pas à leurs besoins. Cette situation limite le potentiel de progression des enfants. L'objectif est de dynamiser la vie locale. L'évolution des enfants au Judo Club est contrainte. Il ajoute que, post-Covid, les demandes ont considérablement augmenté et que certaines devront être refusées en raison des conditions de la salle. Il précise que le club dépense 8000 francs pour le nettoyage afin de maintenir des locaux aussi propres que possible et accueillir un maximum de personnes. Il mentionne que la salle adjacente est idéale pour les enfants et que la salle actuelle a largement dépassé sa durée de vie utile.

Une commissaire demande s'ils ont eu un retour de la Ville de Genève, tel qu'un courrier ou une réponse concernant cette salle.

M. Pasteur explique qu'ils sont au courant qu'il y a des discussions en cours avec la Ville et que celle-ci est ouverte à trouver des solutions, mais ils n'ont pas encore reçu de retour officiel qui donne suite à leur demande.

M. Ochsner ajoute qu'ils avaient soumis une demande et qu'ils ont entendu dire que cette salle pourrait être partagée ou entièrement allouée aux réfugiés ukrainiens.

La commissaire demande s'ils n'ont donc pas eu de retour de la part de la Ville de Genève.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Un commissaire félicite leur engagement et leur travail. Il exprime leur sensibilité envers ce projet, rappelant qu'ils avaient déjà discuté du Judo Club lors du précédent projet de délibération PRD-301. A cette époque, il était clair que la salle communale ne pouvait pas être utilisée en raison de non-conformités électriques, ce qui empêchait les activités du Judo Club. Une utilisation temporaire avait été envisagée à court terme, en attendant que le Conseil administratif déli-

bère sur les diverses demandes, notamment celles du parascolaire. Il mentionne le vote du projet de délibération PRD-301 concernant un budget de 50 000 francs pour réaliser une étude de faisabilité, notamment en matière de sécurité, en vue de l'intégration temporaire de la pratique du judo dans une partie de la salle communale des Eaux-Vives. L'objectif était de trouver une solution optimale, mais il souligne que ce processus n'est pas facile et que c'est probablement la raison pour laquelle ils n'ont pas encore reçu de retour. Il demande s'ils ont identifié d'autres lieux qui pourraient répondre à leurs besoins.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont pas trouvé d'autres lieux. Il mentionne qu'ils avaient une solution temporaire qui consistait à installer un prolongement de la scène, afin d'en faire un podium. Il indique qu'ils ont connu pire que cela, ayant commencé dans un garage et qu'ils ont vu des lieux de judo dans des endroits particuliers.

Le commissaire explique que la difficulté pour la Ville de Genève serait de ne pas prendre de risques, qu'il faudrait trouver un accord avec la propriétaire. Il estime que les autorités publiques ne peuvent pas se permettre de mettre à disposition une salle non conforme pour accueillir des enfants. Il souligne la complexité de concilier les besoins d'un quartier de plus en plus dense avec une diminution des espaces libres. Il suggère qu'il pourrait être judicieux d'explorer d'autres espaces, avec la possibilité que la Ville prenne en charge une partie significative du loyer.

M. Ochsner fait remarquer que trouver une salle aux Eaux-Vives est une tâche compliquée. Il mentionne qu'ils avaient envisagé de louer un ancien garage il y a quelque temps, mais que le loyer était trop élevé. Il explique que la Ville les subventionne depuis seulement trois ans; auparavant, pendant plus de vingt ans, ils étaient autofinancés.

M. Pasteur explique que le Judo Club n'est peut-être pas la solution la plus rentable pour la Ville de Genève. Il souligne que ce sport nécessite de l'espace et qu'il serait idéal que les enfants puissent évoluer au sein du même club. Il souligne que la recherche de fonds n'est pas leur priorité, mais plutôt un moyen d'offrir ce service aux enfants.

Un commissaire demande si la Ville a proposé des solutions pour des lieux à court et long terme, et s'ils ont reçu une proposition formelle pour le terrain de Frontenex.

M. Ochsner répond par la négative. Il mentionne que Mme Barbey-Chappuis les a aidés pour ce terrain, mais aucune proposition formelle n'a été faite. Il explique qu'une salle était également envisagée aux Bois-des-Frères, mais elle a été réduite de 250 m² à 50 m², ce qui, selon lui, ne justifie pas le déplacement étant donné l'éloignement des Eaux-Vives. Il souligne que tout devrait être regroupé au même endroit.

Le commissaire demande s'ils n'ont pas non plus reçu de propositions informelles pour des lieux à court terme.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Le commissaire évoque la future salle omnisport à la gare des Eaux-Vives et demande si elle pourrait accueillir le Judo Club.

M. Ochsner répond que cette salle est trop petite et n'est pas adaptée à leurs besoins. De plus, ils n'étaient pas prévus pour cet emplacement.

Une commissaire demande s'ils ont interrompu leurs activités ou s'ils continuent de donner des cours.

M. Ochsner répond qu'ils continuent leurs activités avec beaucoup de succès, organisant même des tournois.

La commissaire demande s'ils ont exploré tous les quartiers des Eaux-Vives à la recherche d'une salle appropriée.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont trouvé aucune salle adaptée.

La commissaire demande ce qu'ils attendent de la Ville de Genève.

M. Ochsner exprime le souhait d'avoir accès à la salle appartenant à l'école des Eaux-Vives.

Un commissaire estime que ces conditions ne sont pas acceptables pour des enfants et critique le manque d'engagement des magistrats.

M. Ochsner réfute l'opinion du commissaire en mentionnant le soutien de M. Gomez.

Une commissaire demande s'il est envisageable de trouver une solution temporaire pour les tournois ou s'il est impératif de trouver une solution à long terme.

M. Ochsner répond qu'ils ont déjà une solution pour les tournois, citant la salle communale de Sous-Moulin.

La commissaire demande si les tournois peuvent perpétuer dans cette salle communale.

M. Pasteur explique que le problème ne réside pas dans la tenue des tournois, mais dans les conditions d'entraînement nécessaires pour préparer efficacement les compétitions. Il souligne qu'idéalement, ils devraient pouvoir s'entraîner dans un environnement qui reflète les conditions réelles.

La commissaire demande s'il y a une possibilité de se mutualiser avec un autre club.

M. Ochsner répond qu'ils sont déjà en mutualisation avec le club de Sous-Moulin, dont il était le gérant. Il explique que c'est à la suggestion des parents des Eaux-Vives qu'il a fondé le Judo Club.

M. Pasteur ajoute qu'ils ont la responsabilité des enfants et qu'ils bénéficient du soutien des parents. Il souligne l'importance que la salle reste proche des habitués pour faciliter l'accès aux parents, car la distance pourrait poser des contraintes supplémentaires. Il insiste sur le maintien des liens entre les enfants, qui sont essentiels pour leur développement.

La commissaire demande s'il serait envisageable de reprendre une salle de fitness.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont pas encore exploré cette possibilité.

La commissaire suggère d'explorer les salles de fitness, car elles sont souvent déjà équipées de douches et de vestiaires. Elle souligne qu'il ne faut pas seulement considérer le loyer, mais prioriser l'espace, sachant que la Ville de Genève peut apporter un soutien financier.

M. Pasteur indique qu'ils poursuivront leurs recherches, même pour des solutions à court terme.

Un commissaire demande s'ils ont envisagé de collaborer avec le club de tennis de table UGS, leurs voisins, pour renforcer leur demande. Il l'encourage à unir leurs forces et à mobiliser les parents pour augmenter leur impact.

M. Ochsner explique qu'il envisagera de contacter le club de tennis de table et de s'adresser aux parents lors des élections le printemps prochain.

Une commissaire demande qu'ils signalent à la commission tout espace qu'ils trouvent, afin de bénéficier d'un soutien financier éventuel.

M. Ochsner répond par l'affirmative.

Séance du 26 septembre 2024

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur, et Mme Marta Mato Sabat, adjointe de direction technique de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Mme Perler introduit le sujet en disant se rappeler que la commission souhaitait discuter de ce projet de délibération.

Une commissaire explique qu'elle avait demandé cette audition lorsqu'elle était présidente, car la commission n'a jamais eu de retour sur les 50 000 francs

votés sur le projet de délibération PRD-301. Cette demande a été faite afin d'avoir une réponse quant à cette décision qui a été prise en janvier 2023.

Mme Perler explique que ce montant n'était pas suffisant pour des travaux. Il fallait compter 300 000 francs afin d'y procéder.

La commissaire explique que la commission des sports n'a jamais eu de retour sur le crédit d'étude.

M. Meylan explique qu'une étude de faisabilité avait été faite, en mandatant un bureau d'architecte pour voir dans quelle mesure il aurait été possible d'installer le Judo Club dans cet espace. Cela est assez compliqué, dû aux installations sanitaires (vestiaires, douches) inexistantes dans les lieux. Malgré un sous-sol relativement développé, celui-ci est dans un état de vétusté très avancé. C'est à la suite de cette analyse que l'on est arrivé à la conclusion du coût de 300 000 francs pour y installer le Judo Club, et cela de manière extrêmement sommaire (c'est le montant minimum pour pouvoir entreprendre quelque chose là-bas). A cela s'est ajoutée une demande du Service des écoles.

Mme Perler explique que le département était en train d'effectuer les études de faisabilité quand, dans le cadre des travaux sur les doubles vitrages, il y a eu un besoin du département de Mme Kitsos en lien avec du parascolaire (une requête demandant de disposer de places supplémentaires pour le parascolaire). Il fallait donc à la fois reloger 300 enfants pendant huit mois, le temps des travaux liés au double vitrage des écoles, et des besoins pour les places de parascolaire. Ainsi, un conflit d'usage se profilait.

Mme Perler explique ainsi qu'une discussion a eu lieu entre elle et ses collègues, M. Gomez, Mme Kitsos et Mme Barbey-Chappuis, afin de trouver des solutions pour mutualiser les espaces (et donc parvenir à une implantation du Judo Club). Ces espoirs ont été déçus pour des raisons logistiques, car il n'est pas possible d'envisager de déplacer des tatamis (très lourds) pour ensuite mettre en place des tables et des chaises pour le parascolaire.

Le Conseil administratif, au mois de septembre, a pris la décision d'attribuer la salle communale des Eaux-Vives jusqu'à la fin des travaux de double vitrage et de transformation des cuisines de production. C'est donc seulement à partir de 2028 que l'on pourrait envisager d'y installer le Judo Club. Cependant, il resterait, de manière pérenne, deux niveaux situés dans l'aile administrative de la salle communale des Eaux-Vives pour les besoins du parascolaire, ce qui ne serait toutefois pas incompatible avec l'implantation du Judo Club.

Mme Perler attire l'attention de la commission sur le fait qu'il faudra également négocier avec les habitants du quartier pour attribuer cette salle communale au Judo Club, car des promesses différentes avaient été faites aux habitant-e-s,

lors de l'installation provisoire de l'ADC, soit qu'ils retrouveraient leur salle communale.

M. Meylan explique qu'il est très compliqué de passer de parascolaire et réfectoire à salle de judo. Il faudrait chaque jour installer le restaurant scolaire, puis tout retirer et stocker à 14 h afin de mettre en place les tatamis et faire la même chose à la fin du cours de judo.

M. Meylan explique qu'il est évidemment impossible d'installer les chaises et les tables sur les tatamis. La manipulation d'un tatami est compliquée, car il est très lourd. De plus, le judo fonctionne sur une période longue de la journée, pas uniquement le soir, et il est impossible de passer par le préau pendant les horaires scolaires. Il faudrait donc entrer par une entrée annexe, qui est une servitude en faveur de la Ville, mais qui est en principe fermée le soir. Tout cela est difficile à organiser. Les travaux dans les écoles sont compliqués, car il faut pouvoir travailler avec la présence des élèves. Les chantiers de mise en conformité des vitrages sont effectués classe par classe et il y a donc nécessité de déplacer temporairement les élèves. Il faut également désaffecter le réfectoire et la cuisine scolaire actuels qui devront également être rénovés. Voilà les besoins du Service des écoles pour que l'école puisse continuer de fonctionner correctement jusqu'à la fin du chantier en 2028.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que lorsque la commission a voté le projet de délibération PRD-301, la commission a voté les 50 000 francs qui ont été dépensés. Lors de l'audition du 7 décembre 2023 du département et de M. Meylan, ce dernier a expliqué: «Le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour étudier la faisabilité de mettre le judo dans la salle des Eaux-Vives, la conclusion a été la suivante: c'est faisable, mais il y a un montant de l'ordre de 400 000 francs pour installer cela et pouvoir rouvrir. L'idée est de revenir au Conseil municipal avec des informations supplémentaires.» Cependant, si on lit l'invite du projet de délibération PRD-323, les 350 000 francs sont ce qui manque aux 400 000 francs. S'il n'est pas possible d'installer un club de judo dû à la cantine, il faudrait donc trouver un plan B pour le judo et modifier l'invite pour valider les 350 000 francs qui pourraient permettre de faire les mises en conformité nécessaires (électricité, WC, etc.). L'on pourrait aider, le cas échéant, le club de judo en votant une aide financière, ce qui permettrait d'effectuer des travaux afin qu'ils restent dans leur local actuel jusqu'en 2028. Le commissaire explique, ensuite, qu'il y aurait également une possibilité de construire un bâtiment annexe à Frontenex pour y mettre le tennis de table et le judo.

M. Meylan explique qu'une étude de faisabilité sera menée sur le périmètre Frontenex-Richemont.

Le commissaire demande à nouveau si, à l'heure actuelle, installer le club de judo dans l'école des Eaux-Vives est impossible.

Mme Perler confirme que jusqu'en 2028, ce ne pourra pas être fait.

Le commissaire dit qu'il faut trouver une solution d'urgence pour mettre le club de judo quelque part. Il faudrait modifier la première invite pour demander la mise en conformité de la salle des Eaux-Vives et faire une deuxième invite afin de trouver un plan B pour le judo et voter une enveloppe financière pour mettre en conformité leur salle actuelle.

M. Meylan explique que la mise en conformité n'aura pas lieu. Ce qui a été prévu, ce sont des installations extrêmement provisoires pour un usage du judo.

Le commissaire dit que ce serait bête de ne pas utiliser l'argent de ce projet de délibération pour faire un minimum de travaux.

M. Meylan explique que cela ne vaut techniquement pas la peine aujourd'hui, car l'ampleur des travaux pour être en conformité dans cette salle reviendrait à dépenser plusieurs millions. Les discussions sur ces millions pourront avoir lieu quand la décision de refaire de cette salle une salle communale, ou d'en faire un espace définitif pour les écoles, sera prise. Plus rien ne fonctionne là-bas, plus aucune installation n'est conforme et donc le montant proposé correspond à la philosophie d'un lieu provisoire. Le parascolaire, lui, ne nécessite pas de travaux particuliers.

Mme Perler explique que la demande du Conseil municipal était que le Judo Club puisse trouver un autre endroit où s'installer provisoirement.

Le commissaire explique qu'un accord avait été conclu, qui disait que le Judo Club libérerait la salle en 2028 afin de rendre la salle à la population.

Mme Perler explique que si le Judo Club n'avait toujours pas trouvé de solution en 2028, le Conseil municipal pourra revenir sur cette question, pour autant que la population des Eaux-Vives renonce à la salle communale, qui sera donc utilisée par le Judo Club de manière provisoire. Cependant, s'il y a une possibilité à Frontenex, le club de judo n'aura pas besoin de passer par la solution provisoire aux Eaux-Vives.

Le commissaire souligne qu'actuellement, 300 enfants pratiquent le judo dans des conditions sanitaires non optimales. Il faut donc trouver une solution. Le club serait capable d'enlever et de remettre les tatamis avant et après chaque entraînement selon le commissaire.

M. Meylan explique que le club n'est pas convaincu par cette solution. Ils souhaitent la salle pour eux.

Le commissaire explique que chacun doit faire un pas vers l'autre pour une mutualisation des salles.

M. Meylan explique que ce sera compliqué, car le club et l'école n'ont pas les mêmes besoins.

Un commissaire aimerait mieux comprendre la chronologie des travaux et la situation actuelle jusqu'en 2028.

M. Meylan explique que le réfectoire ne sera plus accessible d'ici peu afin de commencer les travaux de remplacement des vitrages. Dans le projet de judo, l'idée était de travailler sur un nouveau plancher qui mette tout à l'horizontale et de régler quelques détails au niveau de l'éclairage. En dessous, des vestiaires et des loges existent déjà et sont dans un état de dégradation très avancé.

M. Meylan explique que les demandes étaient d'effectuer des travaux afin d'avoir des vestiaires pour les garçons, les filles et les entraîneurs adultes. Par conséquent, il faut installer des douches. Les architectes ont travaillé sur cette demande et ont trouvé une solution: acheter des cabines de douches préfabriquées qui seront posées dans les vestiaires actuels dans lesquels il n'y a pas de douches. Ces solutions sont de type bricolage et ne tiendraient que quelques années, mais le but était de respecter une enveloppe financière raisonnable sans passer par une demande de crédit. Concernant le parascolaire, il n'y a pas besoin de modifier le sol.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur la durée des travaux liés au parascolaire.

M. Meylan explique que les chantiers de changement de vitrage ont déjà commencé.

Le commissaire aimerait savoir jusqu'à quand durera le chantier.

M. Meylan répond qu'il durera jusqu'en 2028. C'est un chantier très long, car les travaux se font classe après classe, et l'école des Eaux-Vives est très grande.

Le commissaire demande si la salle sera principalement occupée entre 12 h et 14 h.

M. Meylan confirme, mais ajoute qu'elle sera également occupée en fin de journée, car des enfants y seront accueillis.

Le commissaire explique que la demande du judo était de 280 m² sur un sol souple, avec une installation de tatamis de façon permanente. Il demande si cette solution, en enlevant les tatamis et à une taille réduite, serait également impossible.

M. Meylan explique que ce serait compliqué, et confirme que ce serait impossible sur la scène, qui est un espace inutilisable dans l'état actuel pour des raisons de sécurité liées aux anciennes installations scéniques.

Le commissaire souligne que, quoi qu'il en soit, les horaires d'activité du judo entreraient en conflit avec le parascolaire, car les entraînements se dérouleraient après 16 h.

M. Meylan explique que des entraînements auraient même lieu avant 16 h. Les besoins d'horaires entreraient en conflit.

Le commissaire demande s'il y aurait également un conflit dû aux accès.

M. Meylan confirme.

Mme Perler précise qu'il n'est pas autorisé de traverser un préau durant les horaires scolaires.

Une commissaire demande pourquoi, dans des bâtiments qui appartiennent à la Ville, des espaces sont dans un état si vétuste et en mauvais état, et aimerait savoir si la Ville n'est pas dans l'obligation d'entretenir ses bâtiments.

M. Meylan répond que oui. Il y a eu une mise à disposition de l'ADC pendant plus de vingt ans avec une dérogation annuelle de la police du feu. La salle a été bloquée pendant ce temps-là, car il était inutile de procéder à des rénovations avec un équipement provisoire car, à terme, le but était de trouver un endroit pérenne pour l'ADC.

La commissaire ne comprend pas comment cette salle pourrait être redonnée à la population en 2028, vu que celle-ci semble inutilisable.

M. Meylan explique qu'il faudra passer par une décision de crédit.

La commissaire demande pourquoi ne pas procéder à des travaux tout de suite.

M. Meylan explique qu'à l'heure actuelle, il n'y a même pas de décision politique pour savoir s'il s'agira à nouveau d'une salle communale ou non.

Mme Perler ajoute que la commission dit dans son exposé des motifs que «le Conseil administratif est revenu sur sa promesse et envisage de changer l'affectation de la salle pour accueillir des migrants».

Mme Perler précise que cette question s'est posée au début de la guerre en Ukraine. Le Conseil d'Etat avait réquisitionné certains lieux potentiels et les avait visités. La salle des Eaux-Vives était un lieu potentiel qui n'a pas été retenu.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de créer des pavillons modulaires pour le judo, quelque part aux Eaux-Vives.

Mme Perler répond qu'elle ne sait pas si cela serait possible.

M. Meylan dit que pour une nouvelle construction, cela doit passer par un crédit qui devra passer par le Conseil municipal (car il faut pouvoir trouver un terrain, étudier la question…).

Une commissaire aimerait comprendre si les travaux de réfection du réfectoire ont commencé.

M. Meylan répond que les travaux du réfectoire n'ont pas encore commencé. Les travaux de vitrage de l'école, si.

La commissaire souhaite savoir ce qui doit être installé dans le réfectoire et pourquoi cela nécessite de l'installer dans la salle.

M. Meylan explique que la cuisine de production et le réfectoire de l'école doivent être refaits entièrement, en parallèle au vitrage.

Mme Perler explique qu'il s'agit de deux propositions. Une première proposition de 12 à 15 millions de francs liée à la rénovation de la cuisine de production et une seconde concernant le réfectoire.

M. Meylan explique qu'il s'agit d'une rotation générale des élèves dans l'école. Comme il n'est pas possible de mettre des classes supplémentaires dans le préau, l'on aura besoin de l'ancien réfectoire. C'est un immense jeu de Tetris.

La commissaire demande donc si le réfectoire sera utilisé pour faire des classes.

M. Meylan explique qu'il sera utilisé pour faire plein de choses, dont du parascolaire. L'école est pleine, ce qui bloque la démarche.

La commissaire demande quand aura lieu la réfection du réfectoire.

M. Meylan ne peut pas répondre précisément à cette question, car il n'a pas le planning sur lui. (Note ajoutée par M. Meylan après relecture: «Vérification faite après la séance, les travaux du réfectoire seront entrepris à la toute fin du chantier lorsqu'il sera libéré de son occupation provisoire par le chantier de remplacement des vitrages.»)

Une commissaire aimerait savoir si un local de gym ou une arcade pourraient être utilisés pour accueillir le judo.

M. Meylan répond que la Ville ne possède pas un local qui corresponde aux différents besoins.

Le commissaire aimerait savoir ce qui est prévu au niveau du podium (les 64 m²).

M. Meylan répond que rien n'est prévu à l'heure actuelle. Il faudra le condamner. La zone ne pourra pas être utilisée. Cela demanderait des travaux trop conséquents.

Le commissaire explique que cela aurait permis de gagner une surface. Il demande quel sera le coût de ce démontage.

M. Meylan répond qu'il faudrait étudier les conséquences pour le chiffrer.

Mme Perler explique que 64 m² semblent de toute façon insuffisants.

Le commissaire explique que cela est mieux que rien. Une mutualisation avec les 167 m² du bas aurait pu être une solution.

M. Meylan explique que cela n'aurait pas été possible dû à plusieurs problèmes, notamment la construction de fermetures physiques, des problèmes de sorties de secours, etc.

Le commissaire demande quand les travaux concernant la gare des Eaux-Vives se termineront.

M. Meylan répond que la gare des Eaux-Vives ouvrira dans deux ans.

Le commissaire demande s'il serait possible d'installer le judo à la gare des Eaux-Vives pendant deux ans, quand celle-ci sera ouverte.

M. Meylan répond que non, tout sera occupé. Il y aura des installations sportives au niveau du bas, et au-dessus la crèche, les équipements de quartiers, etc.

Mme Perler explique que des locaux CFF sont présents sur ce site et ces derniers pourraient peut-être avoir des espaces disponibles.

Un commissaire explique qu'un crédit a été voté pour voir si quelque chose était faisable, et qu'entre-temps le Conseil administratif a décidé de voter le fait qu'ils souhaitaient des travaux.

Mme Perler explique que le Conseil administratif n'a pas voté de travaux.

Le commissaire répond que des propositions de crédits pour refaire le réfectoire et les vitrages ont été faites. Il ne comprend pas cette démarche, en sachant que la solution temporaire d'y placer le club de judo avait été prise.

Mme Perler explique qu'une étude de faisabilité avait commencé, puis les besoins de surfaces supplémentaires se sont manifestés pendant les travaux de l'école des Eaux-Vives.

M. Meylan ajoute que les écoles ont évolué durant le processus des travaux. L'école pensait d'abord pouvoir se débrouiller autrement, mais finalement elle a manifesté le besoin d'avoir la salle.

Mme Perler explique qu'il y a eu une augmentation d'effectif de 200 élèves dans ce secteur et il fallait les accueillir. Ce qui était prévu pour faire les requêtes du chantier était donc finalement occupé.

Mme Perler explique que dans certaines écoles, il est possible de mettre des pavillons ou des conteneurs. Ici, il faudrait supprimer le préau, ce qui n'est pas souhaitable et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ne le permettrait pas.

Le commissaire aimerait en savoir plus sur la piste des locaux CFF à la gare des Eaux-Vives que Mme Perler a évoqué. Au lieu de demander des travaux à une propriété de la Ville, l'association pourrait demander au Conseil municipal une subvention d'aide pour payer le bail qui serait dû au CFF.

Mme Perler répond qu'il faut que des espaces soient disponibles. Elle explique avoir uniquement émis une hypothèse en parlant de ces locaux.

Un commissaire demande aux auditionnés leur opinion quant au meilleur moment pour débuter le processus de consultation/réflexion afin de pouvoir débuter de potentiels travaux, dès que ceux actuels seront terminés.

M. Meylan explique qu'il faudrait s'y mettre rapidement, car cela demandera de créer un nouvel objet, de l'inscrire au plan financier d'investissement (PFI), de faire un crédit d'étude et de réalisation. Mais cela demande d'abord de savoir qui sera le bénéficiaire. Pour ouvrir un chantier dès 2028, il faudra s'y prendre bientôt.

Le commissaire dit que dès que le réfectoire sera terminé, le parascolaire n'aura plus besoin de l'espace et les travaux pourront donc débuter.

M. Meylan confirme, mais qu'il faudra en premier lieu achever les travaux de vitrages.

Mme Perler explique qu'il faudra inscrire cela au PFI, qui déborde actuellement, et ensuite faire un crédit d'étude et de réalisation.

Le commissaire demande si le Conseil administratif s'est déjà saisi de cette question.

Mme Perler répond que non. Le département suit ce qui est inscrit au PFI. En matière d'infrastructures sportives, Mme Barbey-Chappuis préférera rénover l'existant et réaliser ce qu'elle a inscrit dans ses propres objectifs qui ont été approuvés par le Conseil administratif, plutôt que de rénover d'autres lieux. Il faut faire des choix. Le Conseil administratif essaye actuellement de diminuer les objets au PFI, mais n'y parvient pas, car tout est utile et urgent.

Un commissaire revient sur les propos de M. Meylan qui disait que des problèmes lors de travaux auraient lieu dû à des galandages, en expliquant que les parois amovibles existent et que ce genre d'aménagement existe à l'étranger afin

d'avoir des locaux modulables selon la nécessité. Il dit que cela est meilleur marché que les galandages.

M. Meylan explique que lorsqu'il parlait de galandages, il ne se prononçait pas sur la manière de les faire, mais de devoir créer des locaux qui seront séparés au niveau du feu, avec des activités, des horaires et des matériaux différents et donc le besoin de faire des cloisons de feu séparées et des voies d'évacuations indépendantes les unes des autres.

M. Meylan précise qu'il n'a pas dit que tous ces travaux aux Eaux-Vives ne seraient pas possibles dans l'absolu, mais cela nécessiterait une autre étude et un montant beaucoup plus important.

Un commissaire explique qu'un dojo est déjà présent dans le périmètre de l'école, avec le club d'aïkido, et demande s'il y aurait une possibilité de le mutualiser avec le club de judo. Le club d'aïkido se situe à la rue des Eaux-Vives 84, en face de l'école.

M. Meylan dit ne pas connaître ce club.

Une commissaire demande si le club de judo ne pourrait pas mutualiser ses espaces avec une association sportive qui possède des locaux avec les mêmes besoins. Car d'autres clubs dans le quartier ont des locaux.

M. Meylan répond qu'à sa connaissance, aucun club de propriété de la Ville ne possède des locaux dans le quartier.

Un commissaire aimerait en savoir plus sur la surface extérieure à Pré-Picot et si cela peut représenter une possibilité.

Mme Perler explique que cette surface est déjà réservée pour des pavillons supplémentaires pour des élèves.

Le commissaire dit que des pavillons provisoires pourraient y être installés pour y mettre le dojo du Judo Club. Avec du modulable, cela serait possible.

M. Meylan répond qu'il faudrait faire une étude à ce sujet.

Le commissaire demande s'il y aurait assez de place.

M. Meylan ne sait pas. En cas de demande d'étude, il étudiera. Il faudrait ensuite mandater un bureau d'architecte pour les questions liées au chauffage, au sanitaire, au raccordement électrique… Cela serait similaire à construire un nouveau bâtiment et coûterait beaucoup plus cher.

Le commissaire dit que cette solution pourrait représenter une piste viable.

Mme Perler dit qu'il serait plus raisonnable de regarder du côté de Frontenex et des centres sportifs déjà existants.

Le commissaire conclut en disant qu'il faudra trouver une solution entre 2025 et 2028.

Une commissaire explique qu'elle serait en faveur d'un devis supplémentaire, même si cette solution coûtait cher, afin de séparer le judo et l'école. Une étude serait utile plutôt que de faire à nouveau quelque chose de provisoire.

M. Meylan explique que, le cas échéant, cela sera une décision de la commission et du Conseil municipal.

Discussion, prises de position et vote

Un commissaire socialiste dit qu'au vu des informations données par les auditionnés, le blocage jusqu'en 2028 et la demande de 350 000 francs du projet de délibération, il est fort dommage de ne pas pouvoir trouver de solutions directement pour le judo, mais il faudrait voter cet objet ce soir. Il explique qu'il le refuserait, car il n'y a pas de solution pour aménager cette salle actuellement.

Un commissaire des Vert-e-s dit qu'il est compliqué d'accepter le texte en tant que tel ce soir, mais il faudrait le voter. Le groupe des Vert-e-s est ouvert à remettre l'ouvrage sur le métier, à trouver une solution et à continuer de discuter avec les relais que le club de judo possède au sein du Conseil municipal et travailler afin de trouver une solution à court terme jusqu'en 2028. Et ensuite, pousser pour qu'une solution pérenne soit inscrite dans un crédit d'étude pour la rénovation du stade de Richemont ou de Frontenex.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique avoir demandé au Judo Club des Eaux-Vives combien coûteraient les travaux de mises en conformité afin qu'ils ne soient pas obligés de quitter les locaux. Son contact lui a répondu que cela coûterait des dizaines de milliers de francs. Il dit ne pas avoir de problème avec le fait de voter l'objet dès ce soir. Il explique qu'il votera en faveur de l'objet, car il souhaite défendre son texte, et qu'il prendra un rapport de minorité et reviendra ensuite à la charge avec autre chose le cas échéant.

Vote du projet de délibération PRD-353

Ce projet de délibération est refusé par 7 non (2 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 oui (2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

M. Ivanov annonce un rapport de minorité pour l'Union démocratique du centre.

Annexe: présentation du Judo Club des Eaux-Vives (séance du 13 juin 2024)

AUDITION À LA COMMISSION DES SPORTS DU 13 JUIN 2024

PRÉSENTATION

- Pierre Ochsner

- Lionel Pasteur

LE JUDO-CLUB EAUX-VIVES

- Présence dans le quartier depuis 30 ans

- Insalubrité et infiltrations d'eau

- 200 élèves entre 4 et 15 ans, résultats prometteurs

- Nécessité d'une implantation dans le quartier

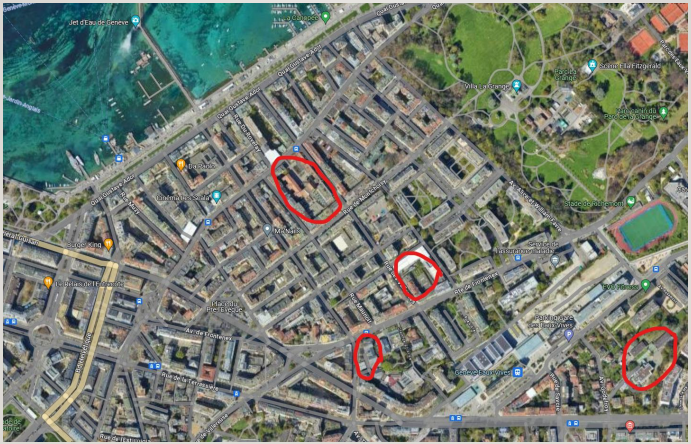
Jet d'Eau de Genève
Quai Gustave-Ador
Quai du Mont-Blanc
Quai Wilson
Quai Marchand
Quai Turrettini
Quai Capo d'Istria
Quai Ernest-Ansermet
Quai Gustave-Ador

ETAT FINANCIER DU CLUB

- Résumé des subventions reçues de la Ville de Genève:
  - 2021 : 25'000.-, 2022 : 43'000.-, 2023 : 43'000.-, 2024: non traité
- Etat comptable au 13 juin 2024: CHF 1'364,44.-
- Coûts de rénovation du club actuel:
  - Coût au minimum de CHF 35'000.- pour la cave, dont CHF 16'000.- pour l'entreprise d'assainissement;
  - CHF 25'000.- pour la réfection des parois imbibées d'eau;
  - CHF 10'000.- pour la peinture;

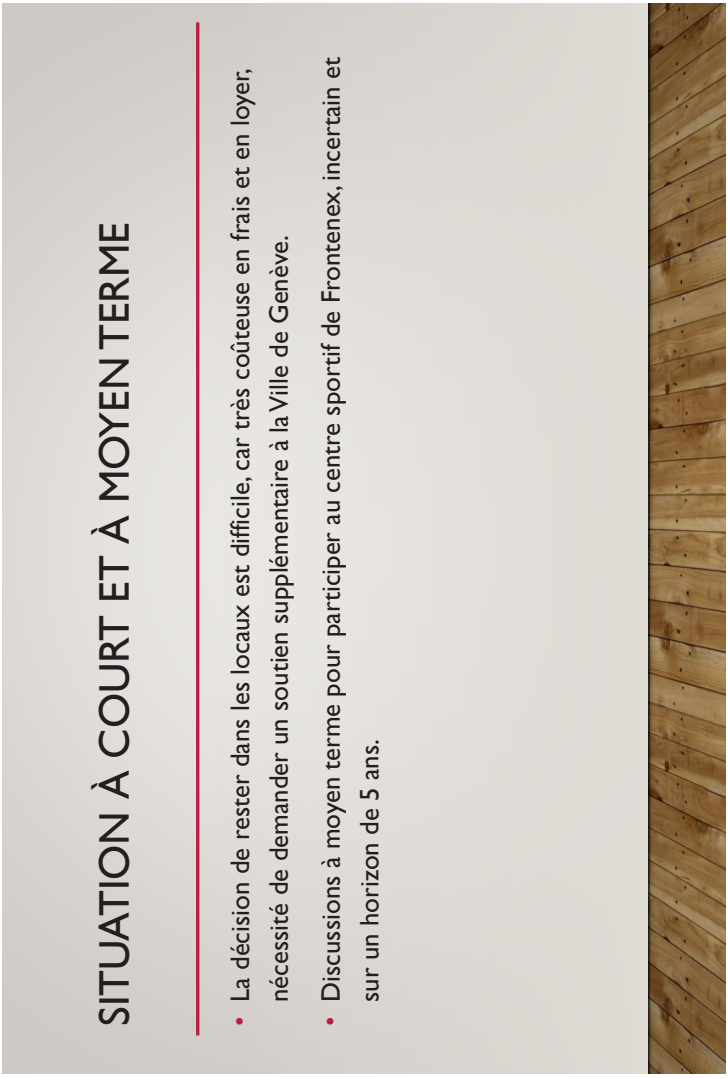

B. Rapport de minorité oral de M. Christo Ivanov.